



ARRÊTÉ PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche,

VU, le code général de la fonction publique,

VU, le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, notamment son article 6,

VU, le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU, l'arrêté en date du 25 janvier 2024 établi par le Président du Centre de Gestion de la Manche, instituant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne, des agents des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Manche, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027,

VU, l'avis émis par la commission promotion interne de la Catégorie C le 23 juin 2026,

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : **Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne, à compter du 1^{er} juillet 2026, en application des dispositions de l'article 6,1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 susvisé :**

- Monsieur Laurent BRESNU, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET,
- Monsieur Mathieu BURNOUF, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Madame Margaux CARREAU, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Madame Elodie CHAIGNON, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE D'AVRANCHES,
- Monsieur Raphaël COLLETTE, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE LESSAY,
- Madame Véronique COMBART, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Fabian CORBLIN, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Madame Sandrine COSNEFROY, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Madame Stéphanie DECHANTELOUP, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE LA HAYE,
- Monsieur Gaëtan DUMONCEL, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE SAINT-LO,
- Monsieur Didier FAUVEL, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Monsieur Bernard FURCY, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE,

- Madame Noëlla GIRARD, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE GRANVILLE,
- Madame Clothilde KERLEAU, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Madame Nadège LE CORRONC, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE SAINT-LO,
- Monsieur Jérôme LEBECACHEL, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE MONTEBOURG,
- Madame Magali LEBLED, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Madame Laurence LECLERC, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE DANGY et agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles au SYNDICAT SCOLAIRE DE CARANTILLY – DANGY – QUIBOU,
- Madame Virginie LEGENDRE, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE GONNEVILLE-LE THEIL,
- Madame Catherine LEGER, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE,
- Monsieur Alexandre LEJAMTEL, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE GRANVILLE,
- Monsieur Christophe LELIEVRE, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Patrice LELIEVRE, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE MORTAIN-BOCAGE,
- Monsieur Bruno LEPELLEY, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE GRANVILLE,
- Madame Séverine LEPESANT, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER,
- Madame Nadège LEPRIEUR, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE DANGY et au SYNDICAT SCOLAIRE DE CARANTILLY – DANGY – QUIBOU,
- Madame Maryline LEROUX, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE D'AGNEAUX,
- Monsieur Alain LEROY, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE GRANVILLE,
- Monsieur Pascal LESAUVAGE, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE VALOGNES,
- Madame Manuella LETROUVE, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE DRAGEY-RONTHON, à la COMMUNE DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS et au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE DRAGEY-RONTHON – GENETS – SAINT-JEAN-LE-THOMAS,
- Monsieur Mickaël LIENARD, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Madame Sandrine LIOULT, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Yannick MARCHERON, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Monsieur David MARJO, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE TOLLEVAST,
- Monsieur Jean-Charles MESNILGRETE, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE SAINT-LO,

- Monsieur Auguste NICOLLE, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE,
- Monsieur Gilles PASQUETTE, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS,
- Monsieur Anthony QUESNEL, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE,
- Monsieur Jérôme RAVENEL, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE,
- Monsieur Sylvain ROBLIN, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER,
- Monsieur Charles SAINT-LO, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE,
- Monsieur Martinien SIRIONGUE, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE MORTAIN-BOCAGE,
- Monsieur Sylvain TARDIF, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Madame Christelle TONTI, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS,
- Monsieur Laurent TRUBLET, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER,
- Madame Lucia VASSELIN, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Madame Cécile ZANALETI, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE LA HAGUE.

ARTICLE 2 : **Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne, avec condition d'examen professionnel, à compter du 1^{er} juillet 2026, en application des dispositions de l'article 6,2° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 susvisé :**

- Monsieur Jimmy DUCHET, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Madame Céline HARDY, adjoint technique territorial à la VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET,
- Monsieur Guillaume POMMAREDE, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE DONVILLE-LES-BAINS,
- Madame Laëtitia TRAVERT, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE LA HAGUE.

ARTICLE 3 : **La validité de la présente liste d'aptitude est de deux ans, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2028.**

L'agent qui ne serait pas recruté à l'issue de ces deux ans, devra faire connaître, par courrier adressé au Président du Centre de Gestion de la Manche, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude, une troisième année, au moins un mois avant l'arrivée à son terme, soit au plus tard le **31 mai 2028**.

De même, si l'agent n'était pas recruté à l'issue de la troisième année, il devra faire connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude une quatrième année, au moins un mois avant l'arrivée au terme des trois ans, soit au plus tard le **31 mai 2029**.

ARTICLE 4 : **La Directrice du Centre de Gestion sera chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche, et copies à :**

- Monsieur le Préfet de la Manche,
- Madame la Sous-Préfète de Coutances,
- Monsieur le Sous-Préfet d'Avranches,

- Monsieur le Sous-Préfet de Cherbourg,
- Madame la Présidente de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-SAINT-MICHEL NORMANDIE,
- Monsieur le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE DANGY,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE DRAGEY-RONTHON,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE GONNEVILLE-LE THEIL,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE TOLLEVAST,
- Monsieur le Président du SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE,
- Madame la Présidente du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE DRAGEY-RONTHON – GENETS – SAINT-JEAN-LE-THOMAS,
- Monsieur le Président du SYNDICAT SCOLAIRE DE CARANTILLY – DANGY – QUIBOU,
- Monsieur le Maire de la VILLE D'AGNEAUX,
- Monsieur le Maire de la VILLE D'AVRANCHES,
- Madame le Maire de la VILLE DE CARENTAN-LES-MARAIS,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE COUTANCES,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE DONVILLE-LES-BAINS,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE GRANVILLE,
- Madame le Maire de la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE LA HAYE,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE LESSAY,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE MONTEBOURG,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE MORTAIN-BOCAGE,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET,
- Madame le Maire de la VILLE DE SAINT-LO,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE VALOGNES,
- aux intéressés.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Affiché le :30/06/2026.....

Fait à Saint-Lô, le 23/06/2026

Le Président,

 Jean-Dominique BOURDIN